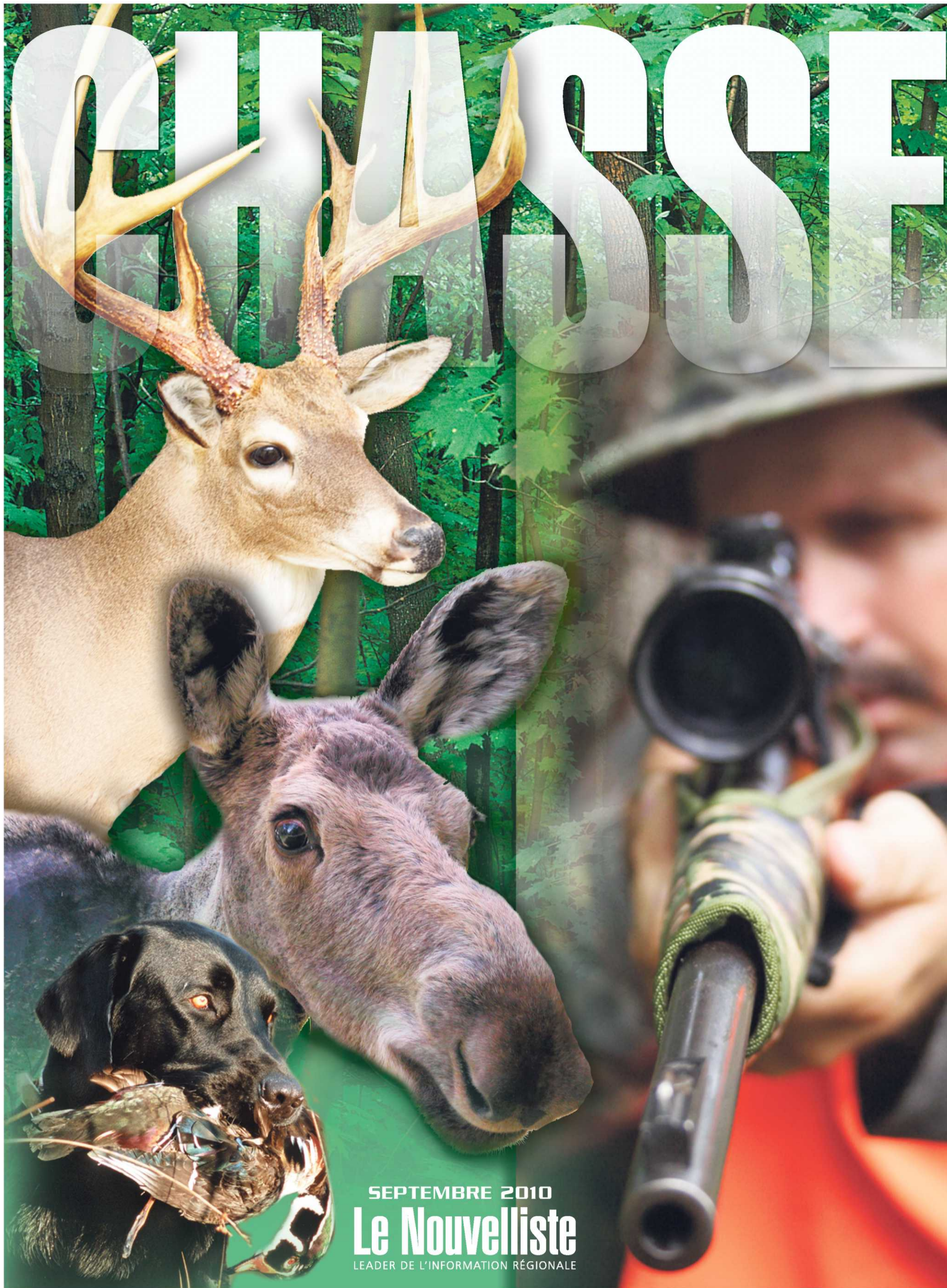


CHASSE



SEPTEMBRE 2010
Le Nouvelliste
LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

CHASSE

La conservation et la gestion de la faune Pour la protection à long terme de la ressource faunique

La chasse est un outil d'aménagement de la faune car elle permet de prélever, chaque année, les animaux excédentaires avant que la nature ne fasse son œuvre.



La conservation de la faune est l'ensemble des outils de gestion (recherche, règlements, gestion, aménagement, éducation, etc.) garantissant la protection, à long terme, et l'utilisation durable de la ressource faunique. Pour la conservation de la faune, il faut se doter d'outils de gestion qui assurent le renouvellement de la ressource faunique. Grâce au niveau adéquat de connaissances que nous procurent les études et les suivis appropriés, on peut maintenir l'équilibre nécessaire entre l'utilisation et la productivité des espèces fauniques visées.

À ce titre, il faut souligner l'importance des limites de prises (ou quotas), des périodes de récolte ainsi que des règles d'accès et d'utilisation des territoires mis à la disposition des utilisateurs de la faune.

La chasse est un outil de gestion des populations fauniques. Par exemple, l'accroissement de la population de la grande oie des neiges a causé des dommages considérables aux champs de nos agriculteurs. Un comité d'experts a donc suggéré l'instauration d'une chasse printanière afin de stabiliser la population de cette espèce. De la même façon, une trop grande population de cerfs de Virginie conduit à une augmentation appréciable du nombre d'accidents de la route et les autorités doivent alors assouplir les règles liées à la récolte de ce mammifère.

La chasse est un outil d'aménagement de la faune car elle permet de prélever, chaque année, les animaux excédentaires avant que la nature ne fasse son œuvre. Elle fournit également aux chasseurs un loisir de plein air et aux biologistes l'occasion de faire des échantillonnages des populations de gibier.

Il faut aussi prendre en considération les facteurs qui modifient ou perturbent les habitats fauniques pour gérer adéquatement la ressource faunique, et y appliquer les mesures de protection appropriées. Il peut s'agir de la limitation partielle (chasse contingentée par exemple) ou de l'interdiction totale des activités, ce qui constituerait, dans ce dernier cas, une mesure de préservation d'une population faunique, d'un habitat faunique ou d'un milieu naturel. En vertu de ce système, on peut assurer à notre génération et à celles à venir la jouissance d'un milieu naturel et d'une faune de qualité.

On le fait en veillant au contrôle et au suivi de l'utilisation de la faune.

Ainsi, le maintien de populations naturelles et viables d'animaux sauvages a toujours préséance sur l'utilisation de ces derniers. En appliquant le principe de l'utilisation durable, on évite de récolter plus d'animaux que les habitats et les populations n'en produisent annuellement. Les chasseurs québécois connaissent bien ce principe exprimé dans une formule populaire : ne prélever que les intérêts, sans toucher au capital.

Source :
Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



Liquidation VTT YAMAHA 2009

En effet, Achetez un VTT Yamaha Grizzly 700 à direction assistée et obtenez en prime, un rabais instantané de 1500 \$



Génératrices Yamaha... Écologiques et silencieuses

Depuis 1977, les génératrices de Yamaha figurent parmi celles auxquelles on fait le plus confiance. Et c'est précisément en raison de notre réputation irréprochable que Yamaha compte aujourd'hui parmi les plus grands fabricants de génératrices au monde. Légères et fiables. Vous pouvez toujours compter sur une génératrice Yamaha.



Nous serons au Festival Western St-Tite... Venez nous rencontrer!!!

Et rappelez-vous, « Chez Sports Plus St-Casimir...
Y'EN N'A PAS DE FRAIS CACHÉ!!! ».



Venez rencontrer l'équipe
la plus sympathique de la région!

VENTE • PIÈCES • SERVICES

480, Notre-Dame, Saint-Casimir
Tél.: 418 339-3069
www.yamaha-motor.ca

À seulement 30 minutes de Trois-Rivières



La chasse sportive

La sécurité avant tout

Au Québec, la chasse sportive représente une activité de plein air, un instrument indispensable à une gestion responsable de la faune et un moteur économique, particulièrement en région.

Saviez-vous que..

- Pour chasser, une personne doit avoir complété et réussi une formation appropriée pour l'arme utilisée.

- La formation couvre entièrement la sécurité dans le manie- ment des armes ainsi que les responsabilités du chasseur.

- La réussite des cours est essentielle pour l'acquisition d'une arme à feu et pour l'ob- tention de la plupart des permis de chasse.

- Le respect de la propriété privée est l'un des principaux éléments abordés lors de la for- mation des chasseurs.

- Les propriétaires ont le loi- sir de permettre ou de refuser l'accès à leurs terres. C'est leur droit le plus strict. S'ils au- torisent l'accès à leur propriété, ils peuvent émettre des condi- tions et conclure une entente les dégageant de toute responsabi- lité civile.

- Des exemples de formulai- res sont disponibles auprès de la Fédération québécoise de la faune (FQF) et du Ministère.

- La FQF travaille en con- cert avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'autres partenaires, afin de s'assurer que les chas- seurs respectent la propriété privée.

Ainsi, le chasseur est formé de façon à agir prudemment. Il est aussi respectueux de la pro- priété privée et agit en consé- quence.

- D'ailleurs, les chasseurs membres de la FQF bénéficient d'une assurance en responsa-



bilité civile qui couvre les pro- priétaires.

- La Sûreté du Québec a le mandat d'appliquer la loi et de contrôler le non-respect de la propriété privée.

- Un chasseur qui a accès à une terre devient l'allié du pro- priétaire et participe à la sur- veillance (accès, état des bar- rières, etc.).

Le bruit causé par les armes à feu

Une des craintes à l'égard de la chasse est la perception d'un risque lié au son des détona- tions.

- Une décharge d'arme à feu est un son de courte durée, rapidement atténué avec la dis- tance.

- Un tel son se mesure à 165 décibels à la sortie du canon,

mais n'est déjà plus qu'à 115 décibels, à 300 mètres. Il s'agit là de l'intensité d'un klaxon d'automobile entendu à courte distance.

Le maniement des armes de chasse

Aucun accident avec blessu- res n'a été répertorié entre un non-chasseur et un chasseur, en situation de chasse au Québec.

Les différents aspects de la sécurité dans la manipulation des armes de chasse sont con- nus des chasseurs et adéquate- ment appliqués, ce qui fait de la chasse en milieu périurbain une activité sécuritaire.

- En situation de chasse, le chasseur se place souvent de façon à surplomber son gibier, en s'installant en hauteur dans une cache. Il s'assure ainsi de

tirer en direction du sol.

- Lors de la pratique de la chasse, les armes à portée res- treinte sont :

- Arcs : portée de 30 mètres
- Arbalètes : portée de 30 mètres

- Armes à chargement par la bouche : portée de 100 mètres

- Fusils de chasse (petits gibiers et oiseaux migrateurs) : portée de 50 mètres.

- Dans le cas d'une arme à portée plus grande, le chasseur vise toujours une cible au sol en étant en position élevée. Il doit d'ailleurs s'assurer que rien ni personne ne se trouve derrière sa cible et que le projectile frap- pera le sol sans poursuivre sa course.

- Enfin, un chasseur est formé de façon à s'assurer de bien identifier sa cible ou son gibier

avant de tirer.

La chasse est utile

- Un fonds spécial, mis sur pied par le gouvernement du Canada (plan sauvagine) en par- tenariat avec le gouvernement du Québec, compense les dom- mages faits aux cultures par la grande oie des neiges. Ce fonds a déboursé près de 5 millions de dollars, en moins de 10 ans.

- La chasse est reconnue comme étant un moteur éco- nomique important, car elle génère des dépenses de la part des chasseurs et représente des milliers d'emplois au Québec.

- De toutes les espèces ani- males du Québec, celles qui sont chassées comptent géné- ralement parmi les plus abon- dantes et les plus saines.

- Lors de la vente de permis de chasse, une fraction du coût permet de financer des projets d'aménagement d'habitats et de conservation des espèces. Depuis 1998, ce prélèvement a généré des investissements de 31 millions de dollars en faveur des espèces fauniques et de 21 millions de dollars dans les activi- tés de mise en valeur et de sensibilisation.

- Au Québec, de 1990 à 2000, près de 53 000 accidents rou- tiers impliquant des animaux ont fait 45 morts, 356 blessés graves et 2 732 blessés légers. Cette situation a coûté des mil- lions de dollars en indemnisa- tion de dommages matériels, sans compter les pertes de vie (SAAQ, 2000).

En conséquence, la chasse est utile, car elle contribue à un contrôle efficace et à un main- tien des populations fauniques. Aussi, elle constitue une activité saine et légitime qui rapproche ses adeptes à des valeurs liées à la nature.

Comment éviter que les propriétaires privés se sentent «envahis» durant la période de la chasse ?



Dans les régions majoritairement constituées de terres privées, certains propriétaires déplorent qu'il est parfois plus difficile, en période de chasse, de faire respecter ce droit strict et incontestable de disposer de leur propriété comme ils l'entendent.

L'un des moyens à la disposition des pro- priétaires privés afin d'éviter que les chasseurs parcourent leur terre sans en avoir préalable- ment obtenu l'autorisation pourrait consister à afficher leurs coordonnées bien à la vue, dans les limites du terrain en question, facilitant ainsi l'établissement d'un contact entre le chasseur et le propriétaire.

En effet, il n'est pas rare qu'un chasseur qui aimerait pratiquer son loisir sur un terrain privé ou plus simplement qui voudrait traverser celui- ci pour avoir accès aux battures du fleuve ou à son propre territoire de chasse, soit confronté à une difficulté de taille au moment d'identifier le propriétaire du terrain en question.

Plusieurs malentendus pourraient être facile-

ment évités par cet affichage. Par ailleurs, dans la région de l'Estrie, l'augmentation significative de la population de cerfs de Virginie a entraîné, au cours de la dernière décennie, un taux record de fréquentation pour la chasse. En 1994, face au nombre croissant de griefs formulés pour non-respect de la propriété privée, le ministère de l'Environnement et de la Faune expérimentait une mesure visant à contrôler la chasse à partir des chemins publics dans les zones 5 et 6, en concertation avec les associations de propriétaires, les municipalités et les associa- tions de chasseurs. La mesure a remporté un vif succès et on a constaté depuis une diminution importante des plaintes formulées par les pro- priétaires privés.

En 2000, cette mesure a été étendue aux zones 3, 4, 10 et 11 en y maintenant toutefois la possibilité de chasser le petit gibier.

Source : La chasse à l'aube du XXIe siècle
Ministère des Ressources naturelles et Faune

Les règles de base pour pratiquer la chasse au Québec

Au Québec, la chasse attire des milliers d'adeptes. La faune y est variée et diverses opportunités s'offrent aux chasseurs. Traditionnellement pratiquée entre amis, il est fréquent aussi qu'elle soit pratiquée en famille. Peu importe le gibier convoité, on peut s'adonner à la chasse en observant les quelques règles indiquées ci-après, régies par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Conditions préalables

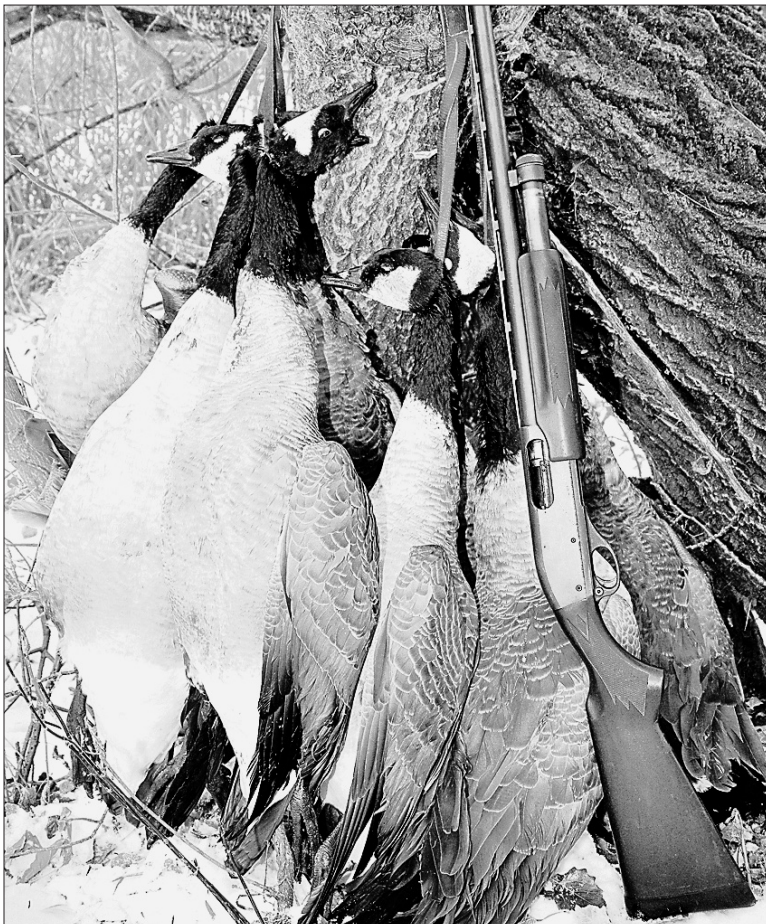
Tout résident du Québec qui désire s'adonner à la chasse doit d'abord obtenir un certificat du chasseur. Le certificat s'obtient après avoir suivi et réussi la formation prévue selon la catégorie d'arme que l'on entend utiliser.

De plus, toute personne qui souhaite chasser avec une arme à feu, doit se conformer à la Loi fédérale sur les armes à feu. Celle-ci oblige à être titulaire d'un permis de possession d'armes à feu pour pouvoir porter une telle arme, à moins d'être sous la surveillance directe de la personne qui prête l'arme.

Par ailleurs, une attestation confirmant le suivi d'un cours sur la chasse au dindon sauvage est également nécessaire pour chasser cette espèce.

Le permis de chasse

Le résident qui a obtenu son certificat du chasseur peut se procurer le permis de chasse requis selon l'espèce de gibier recherché. On se procure un permis de chasse auprès des agents autorisés de vente de permis qui sont généralement des détaillants d'articles de chasse et de pêche, des dépanneurs, etc.



On doit toujours chasser en vertu d'un permis, que ce soit le sien ou, dans certains cas, celui d'une autre personne. Ainsi, pour la chasse au petit gibier, une personne peut chasser en vertu du permis de son conjoint. Pour tout type de chasse, les jeunes de 12 à 17 ans et les étudiants de 18 à 24 ans peuvent chasser en vertu du permis d'un adulte.

Les résidents âgés d'au moins 12 ans peuvent s'initier avant d'être certifiés. Il est en effet possible de goûter à cette activité en compagnie d'un résident âgé d'au moins 25 ans, titulaire du certificat approprié à l'arme utili-

sée et, le cas échéant, de l'attestation dindon. Cette opportunité est applicable à toute chasse, pour une seule année.

Où puis-je chasser ?

La chasse est permise à peu près partout au Québec.

Tout d'abord, les terres du domaine de l'État constituent un accès facile à la pratique de cette activité. Ces terres sont souvent constituées en réserves fauniques, en zones d'exploitation contrôlée ou en pourvoirie à droits exclusifs. L'autorisation du gestionnaire responsable est requise pour chasser dans ces territoires et il faut géné-

ralement payer certains droits pour chasser et y séjourner. En contrepartie, on y trouve des infrastructures plus élaborées : hébergement en chalet ou sites aménagés. Dans le reste des terres du domaine de l'État, l'accès est libre. Le sud du Québec, majoritairement constitué de terres privées, a beaucoup à offrir en matière de chasse. L'autorisation du propriétaire est cependant nécessaire pour accéder à ces terres. Des règles particulières, encadrant le tir à partir des chemins publics, sont de plus en vigueur dans cette partie du Québec.

À combien de gibiers ai-je droit ?

Dans le cas des gélinites, tétras, lagopèdes et oiseaux migrateurs, une limite de prises quotidienne et une limite de possession s'appliquent. Pour les autres espèces de petit gibier, aucune limite ne s'applique, sauf pour le lièvre d'Amérique et le lapin à queue blanche, à certains endroits.

Quant au gros gibier et au dindon sauvage, la limite de prise est annuelle. Il arrive même que la limite soit d'un seul animal pour deux, trois ou quatre chasseurs par année; c'est le cas de l'original.

Que dois-je savoir d'autre ?

- Le port d'un dossard orange fluorescent est généralement obligatoire.

- Les armes permises peuvent varier selon la période et l'espèce chassée.

- Les gros gibiers et le dindon sauvage abattus doivent être enregistrés.

- Des règles particulières s'appliquent au transport de plusieurs espèces.

- La chair de la plupart des gibiers chassés ne peut être vendue.

- La chasse de nuit est généralement interdite.

Où puis-je me renseigner ?

Ce qui précède constitue la réglementation de base pour chasser au Québec. Lorsqu'on a choisi l'endroit où on souhaite chasser, il faut identifier la zone dans laquelle on se trouve et bien connaître les périodes et les limites de prises qui s'y appliquent ainsi que les modalités d'accès des différents territoires.

À cet effet, on peut consulter la brochure «La chasse sportive au Québec» qui contient l'ensemble de la réglementation applicable, disponible chez les agents de vente de permis. On peut également se renseigner par téléphone au 1 866 248-6936 ou consulter un agent de protection de la faune, lequel se fera un plaisir de vous informer sur cette activité.

Pour toute information concernant l'horaire des cours menant à l'obtention du certificat du chasseur ou de l'attestation sur la chasse au dindon sauvage, on s'adresse à la Fédération québécoise de la faune au : 418 622-4006 ou on visite leur site Internet sur

www.fqf.qc.ca

Enfin, il est important que le chasseur prenne contact avec les propriétaires terriens bien avant la période de chasse afin de discuter des conditions d'accès à leurs propriétés. Il va sans dire que le respect apporté à la propriété privée sera toujours garant de l'accueil attendu.

La portée d'une arme

Ce qu'il faut savoir

Les manufacturiers attribuent aux munitions qu'ils fabriquent des portées optimales, déterminées en fonction d'études balistiques réalisées dans des conditions parfaites. Toutefois, dans les faits, on peut attribuer à chaque munition une portée efficace, aussi appelée portée réelle, qui correspond à une distance raisonnable à l'intérieur de laquelle on peut observer un certain risque.

La portée efficace est toujours grandement inférieure à la portée optimale. C'est la valeur de la portée efficace qui devrait orienter les discussions des intervenants préoccupés par la pratique de la chasse en milieu périurbain.

Source : *La chasse à l'aube du XXIe siècle*
Ministère des Ressources naturelles et Faune



DÉCOUVREZ LES VTT Honda 2011.
OBTENEZ LE VÔTRE DÈS AUJOURD'HUI ET DONNEZ SATISFACTION À VOTRE SENS D'AVENTURE!

Comme vous travaillez fort et que vous aimez le plein air, vous voulez un VTT auquel vous pourrez vous fier dans les conditions les plus variées. Voilà pourquoi Honda fabrique des VTT polyvalents, capables de s'adapter à vos besoins particuliers. Ces véhicules étant conçus spécifiquement pour les défis des terrains canadiens, vous apprécierez leurs capacités exceptionnelles, leur finition et leur grande fiabilité durant des années. Les VTT de Honda sont dotés d'un sélecteur 2RM/4RM facile à utiliser et d'une direction assistée électrique (à l'exception des modèles FM et 680F) qui rend la direction plus légère et aide à minimiser les contrecoups. Honda conçoit ses VTT légers et compacts, pour se rendre à plus d'endroits, avec plus de confiance. Et comme tous ses VTT sont pourvus d'une transmission sans courroie, il n'y a pas de risque de glissement de courroie ou de défaillance. Avec un VTT aussi fiable, vous êtes sûr de pouvoir revenir à votre point de départ. Pour en savoir davantage, allez faire un tour chez votre concessionnaire local Honda. Modèles offerts en rouge et en camouflage (TRX680F et TRX500FM offerts en rouge seulement).

Visitez le site vtt.honda.ca afin de découvrir la gamme complète de VTT 2011 et des offres avantageuses sur les modèles 2008-2009. Pour en savoir davantage, rendez-vous chez votre concessionnaire local de VTT Honda.

Lorsque vous conduisez un VTT, portez toujours un casque, une protection oculaire ainsi que des vêtements de protection et faites attention à l'environnement. De plus, respectez la loi et lisez attentivement votre manuel du fabricant. Pour tout renseignement complémentaire, visitez vtt.honda.ca ou votre concessionnaire local de VTT Honda.



2011 TRX500PG CANADIAN TRAIL EDITION RUBICON.
Construit pour vos exigences de conduite

- La suspension ajustable
- Freins à disques avant durables
- La direction assistée électrique (EPS)
- Transmission Hondamatic entièrement automatique
- Le système de positionnement global GPScape intégré au tableau de bord

GARAGE G. CHAMPAGNE
LAC-AUX-SABLES
83, rue Principale, Lac-aux-Sables 418 336-2920

Initiation à la chasse avec arc ou arbalète (ICAA)

Pour développer des attitudes responsables chez le chasseur

Le module Initiation à la chasse avec arc ou arbalète (ICAA) vise, tout comme le module ICAF, à développer des attitudes responsables chez le chasseur, favorisant ainsi le respect des personnes, de la faune et de son habitat. Il contribue au développement de la compétence et du savoir-faire du chasseur en plus de constituer, lui aussi, un appel particulier à faire preuve d'esprit civique et de respect des lois et règlements.

Ce cours contribue à faire, des chasseurs avec arc ou arbalète, des intervenants responsables dans l'utilisation et le contrôle de la ressource faunique. Ce cours est une condition préalable à l'obtention du certificat du chasseur avec arc et arbalète (codé A) ou avec arbalète seulement (codé B).

Conditions d'admissibilité

- Avoir 12 ans ou plus (au moment du cours suivi)
- Être résident du Québec
- Réussir l'examen, ou les examens, correspondant au cours suivi

Objectif général

Ce module de formation vise à former des chasseurs sécuritaires, responsables et efficaces. Il préconise l'utilisation durable de la ressource faunique.

Contenu

Le module Initiation à la chasse avec arc ou arbalète comporte plusieurs leçons et activités données en classe et portant sur les diverses notions contenues dans un manuel remis au participant avant le cours. Un examen écrit vient, à la fin du cours, mesurer les connaissances acquises par les participants. Enfin, un examen pratique de tir à l'arc vient évaluer l'habileté de l'apprenti chasseur à l'arc.

Pour réussir ce cours, il faut, entre autres, démontrer une connaissance suffisante : de l'arc et de l'arbalète, des méthodes et techniques de chasse, de récupération du gros gibier blessé, de l'éthique du chasseur, de la faune et de son aménagement, ainsi que des règlements en matière de conservation de la faune et de son habitat. De plus, divers autres sujets liés à l'activité sont traités : questions controversées sur la chasse, les soins à apporter aux gibiers abattus, la survie en forêt et les premiers soins, etc.

Durée et seuil de passage

Un cours du module ICAA est d'une durée d'environ 9 heures pour les participants qui désirent obtenir un certificat du chasseur à l'arc. Il se répartit comme suit :

- diffusion du contenu : 7 h



- examen théorique (50 questions) : 1 h
 - examen pratique à l'arc : 1 heure pour 30 participants (codé A)
- Le seuil de passage de l'examen théorique est de 70 %. Pour l'examen pratique s'appliquant à l'arc seulement, il est de 3 flèches sur 5 dans la zone vitale de cinq cibles animalières situées à des distances différentes (10, 15, 20, 25 et 30 m).

Coût de l'inscription (2010)

- 52 \$ pour l'arc et l'arbalète (inclut tous les éléments requis à la formation, plus toutes les

taxes)

- 43 \$ pour l'arbalète uniquement (inclut tous les éléments requis à la formation, plus toutes les taxes)
- 14 \$ pour le seul examen pratique à l'arc (qui est fait dans un cours subséquent)

Pour obtenir d'autres renseignements sur le cours Initiation à la chasse avec arc ou arbalète (ICAA) ou encore pour connaître l'horaire des cours, consultez le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs à l'adresse suivante :

www.fedecp.qc.ca

Le plus grand centre du camion

entre Montréal et Québec

<p>Chevrolet Silverado 1500 cab. rég. 2010 A/C, automatique 28 010\$ PDSF</p> <p>Allocation livraison - 8000\$ Rabais Paillé - 409\$ Adieu minoune - 2658\$</p> <p>16 943\$**</p>	<p>GMC Sierra 1500 King cab 2010 4x4, A/C, automatique, gr. électrique 37 860\$ PDSF</p> <p>Allocation livraison - 8000\$ Rabais Paillé - 1647\$ Rabais alternatif - 664\$ Adieu minoune - 2658\$</p> <p>24 891\$**</p>	<p>GMC Sierra 1500 Crew cab 2010 4x4, A/C, aut., groupe élect. 39 350\$ PDSF</p> <p>Allocation livraison - 8000\$ Rabais Paillé - 1817\$ Rabais alternatif - 664\$ Adieu minoune - 2658\$</p> <p>26 211\$**</p>
---	--	--

* Détails chez le concessionnaire. ** Plus TPS et TVQ.

Plus que 68 camions 2010 disponibles

MONTANT MINIMUM POUR VOTRE MINOUNE

3 000\$

Taxes incluses

Adieu Minoune



Claude Paillé président, Jean-Claude Paillé vice-président, Stéphane Génieroux directeur général des ventes, Normand Savignac directeur camions, Louis-Gilbert Fredette directeur-adjoint véhicules d'occasion, Lucie Depetteau directrice commerciale, Gilbert Couturier directeur commercial, Marco-G. Sylvestre conseiller aux ventes, David Lessard conseiller aux ventes, Robert Pruneau conseiller aux ventes, Danny Lane conseiller aux ventes et internet, Martin Halley conseiller aux ventes

BERTHIERVILLE, QC.

1-800-836-9989

À 30 minutes de Trois-Rivières, sortie 144 de l'autoroute 40

www.gmpaille.com | 700, av. Gilles-Villeneuve, Berthierville

Comment les biologistes déterminent-ils le nombre d'animaux qui peuvent être chassés ?

D'abord, les biologistes utilisent plusieurs techniques pour recenser les populations fauniques : inventaire aérien, marquage et recapture, pose d'émetteurs, etc. Il leur est ensuite possible de dresser un bilan des populations et d'en faire le suivi à partir de la connaissance du territoire, de la densité des populations et de la capacité de reproduction des espèces.

Les chasseurs jouent un rôle important dans ce suivi. L'enregistrement obligatoire des prises de gros gibier permet de constituer une banque de données d'un grand intérêt pour les biologistes de la Société.

L'âge, déterminé par l'analyse des dents, ainsi que le sexe des animaux tués à la chasse donnent une indication sur les



tendances des populations. L'analyse de certains organes (foie, rein, coeur) fournit un aperçu de l'état de santé et permet d'évaluer dans quelle mesure les besoins des espèces sont satisfaits par les ressources

disponibles dans leurs habitats. Les espèces de petit gibier étant, pour la plupart, très prolifiques, leur gestion ne nécessite pas une collecte de renseignements aussi importante. Toutefois, dans certains territoi-

res fauniques, notamment les zones d'exploitation contrôlée, les réserves fauniques et les pourvoiries avec droits exclusifs, des statistiques de capture sont cumulées chaque année. À l'extérieur de ces territoires, le suivi de la récolte se fait, entre autres, par sondage téléphonique ou postal auprès des chasseurs. Les données recueillies permettent de déceler les fluctuations des populations. Quant aux oiseaux migrateurs, de nombreuses mesures permettent de suivre les tendances de la majorité des populations.

Ces mesures sont notamment les inventaires aériens, le baguage d'oiseaux et leur recapture, ainsi que la pose de colliers émetteurs.

La participation des chasseurs

à cette collecte de renseignements est sollicitée de multiples manières. Ils sont par exemple invités à retourner les bagues retrouvées sur les oiseaux; certains chasseurs sont également désignés pour transmettre l'aile d'un canard abattu ou pour répondre aux enquêtes nationales, ce qui permet de fournir des données quant aux espèces prélevées, au nombre de jours et au succès de la chasse, etc.

C'est à partir de toutes ces données et de leurs connaissances sur les dynamiques des populations que les biologistes calculent le nombre d'animaux qui peuvent être prélevés.

Source : La chasse à l'aube du XXI^e siècle
Ministère des Ressources naturelles et Faune

S.O.S. Braconnage

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage, rapportez-le à un agent de protection de la faune en communiquant avec S.O.S. Braconnage :

- par courriel : centralesos@mrnf.gouv.qc.ca
- ou par téléphone au 1 800 463-2191.

Ce numéro doit être utilisé uniquement pour rapporter un acte de braconnage. Pour une demande de renseignements, communiquez avec le Service aux citoyens à :

Service à la clientèle
880, chemin Sainte-Foy, RC 120-C
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : 418 627-8600
Ligne sans frais : 1 866 CITOYEN (1 866 248-6936)
Télécopieur : 418 644-6513
Courriel : service.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.
Mercredi : de 10h à 12h et de 13h à 16h30, ou l'un des bureaux régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Lors d'un signalement

Ne touchez ni ne déplacez aucun objet qui se trouve sur un lieu de braconnage. Cependant, afin de faciliter la tâche de l'agent de protection de la faune dans la recherche des contrevenants, faites-lui part des renseignements pertinents à l'infraction que vous avez constatée, tels que :

- la date, l'heure et la nature de l'infraction;
- l'identité ou une brève description du contrevenant;
- la description et le numéro d'immatriculation du véhicule;
- le lieu précis de l'événement et la façon de s'y rendre.



ARCTIC CAT

L'AUTOMNE S'ANNONCE

ARCTIC CAT
PARTAGEZ NOTRE PASSION.*

ARCTIC CAT

MUDPRO 700 H1 EFI 2010
Col d'entrée d'air plus suspension avant et arrière à grand dégagement (garde au sol 35,6 cm ou 14 po), pneus avant Maxxis Zilla 28 x 9.00 x14 et arrière 28 x 9.00 x 14, blocage différentiel avant.

10 433 \$*

Prowler XTX 700 2010

12 799 \$*

ARCTIC CAT

SUZUKI

J. M. SPORTS
ENR.

890, route 153, Saint-Tite
418 365-6370 • 1 800 390-6370
www.jmsports.ca

* modèles en stock seulement.

2X PLUS GRAND DEPUIS UN AN!

GRANDE VENTE ANNIVERSAIRE

DU 1^{er} AU 19 SEPTEMBRE 2010

FUSIL NOVA



Benelli

Cour.: 559,95\$

Fusil à pompe. Calibre 12GA.
Crosse synthétique.
Canon de 28".
Chambrière 3 1/2.
N° 53640.

SPÉCIAL
479,95\$

CARABINE 770 CAMO



Remington

Cour.: 499,95\$

Différents calibres.
À verrou.
Chargeur détachable.
Télescope inclus. Camo.
N° 215155.

SPÉCIAL
369,95\$

FUSIL XTREMA 2 CAMO



BERETTA

Cour.: 1679,95\$

Semi-automatique.
Canon de 28". Calibre 12.
Chambrière 3 1/2. Camo.
N° 163653.

SPÉCIAL
1479,95\$

CARABINE MARK II G



Savage Arms
The Definition of Accuracy

Cour.: 229,95\$

Carabine à verrou.
Détection AccuTrigger.
Crosse de bois.
Chargeur 10 coups.
N° 178388.

SPÉCIAL
169,95\$

ARBALÈTE LAZER HP



TEN POINTS

185lb. 313pi/sec.
Incluant: carquois,
3 flèches et
téléscope.
N° 240340.

Cour.: 1099,95\$

SPÉCIAL
849,95\$

TÉLESCOPE DE CHASSE



Bushnell

Cour.: 349,95\$

Modèle Élite 4200.
3 - 9x40 mm.
Traitement RainGuard.
Garantie à vie
N° 181573.

SPÉCIAL
299,95\$

CACHE BUSHBUNKER



ALTIM Safe Outdoors

Cour.: 199,95\$

76" X 76" X 67".
Montage rapide.
Fenêtre sur chaque côté.
Sac de transport inclus.
N° 279504.

SPÉCIAL
129,95\$

ENSEMBLE MINI PHANTOM COMBO



EXTREME DIMENSION

Appareil électronique
pour orignal et chevreuil.
Mini haut-parleur
et DVD inclus.
N° 246022.

Cour.: 89,95\$

SPÉCIAL
69,95\$

APPEAU POUR ORIGINAL

Buck Expert



3 dans 1.
Facile d'utilisation.
CD inclus. N° 163727.

Cour.: 29,95\$

SPÉCIAL
19,95\$

ENSEMBLE DE CHASSE 4 EN 1



CODET

Haut: Doublure amovible.
Cour.: 149,95\$ N° 200811.
Bas: Poche cargo.
Cour.: 61,95\$ N° 200851.

SPÉCIAL
124,95\$
Haut

SPÉCIAL
54,95\$
Bas

COUTEAU 119



BUCK
KNIVES

Cour.: 69,95\$

Idéal pour le gros gibier.
Lame fixe.
N° 590006.

SPÉCIAL
59,95\$

COFFRE RIGIDE



LATULIPPE

Cour.: 24,95\$

Pour fusil ou carabine.
N° 107909.

SPÉCIAL
14,95\$

TERRASSE DES CHASSEURS

Activités sur le toit
du magasin!

Détails et calendrier des événements en
magasin ou sur www.latulippe.com



CONCOURS DE PANACHE

Venez faire juger votre panache d'original samedi le
6 novembre 2010 et courez la chance de voir votre
panache être naturalisé par un taxidermiste professionnel!

Détails en magasin ou sur www.latulippe.com



LATULIPPE

637, rue St-Vallier Ouest, Québec

418.529.0024

1.877.529.0024

www.latulippe.com



*Politique des meilleurs prix garantis : Si vous trouvez meilleur prix ailleurs en ville, Latulippe vous offre ce même prix (avec preuve).

Offre valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks. Photos à titre indicatif seulement, le texte prévaut en tout temps. Prix sujets à changements sans préavis.



La tularémie

Une maladie que l'on peut éviter

Qu'est-ce que la tularémie ?

Il s'agit d'une maladie infectieuse causée par la bactérie *Francisella tularensis*. Elle peut toucher de nombreux mammifères, mais la maladie s'observe surtout chez les lièvres, les castors, les rats musqués et d'autres petits rongeurs. On trouve également la bactérie chez des invertébrés, principalement chez les tiques. Celles-ci contaminent souvent les lièvres qui, par la suite, meurent rapidement. Les humains peuvent aussi contracter la maladie, notamment après avoir manipulé un lièvre infecté.

Comment la reconnaître chez l'animal ?

Généralement, les animaux atteints de tularémie présentent un comportement anormal. Par exemple, les lièvres sont amorphes, se roulent en boule avec le poil hérissé et se laissent approcher facilement en raison d'un état de faiblesse marqué. Le trappeur ou le chasseur remarquera que les animaux peuvent même avoir des plaies et les ganglions enflés (bosses). Fréquemment, l'éviscération de l'animal capturé révèle que les organes, le foie et la rate, entre autres, sont plus volumineux et montrent une multitude de petits points blanchâtres de dimensions variables.

Qui risque d'être infecté ?

Les chasseurs, les piégeurs et les personnes qui préparent le petit gibier pour le consommer sont les personnes qui courent les plus grands risques. Cependant, toute personne qui manipule, touche ou caresse un animal malade ou sa fourrure peut s'infecter. De même, une personne qui se fait piquer par une tique peut contracter la



tularémie. Les animaux domestiques tels que le chat, le chien, le mouton, le porc ou le cheval sont aussi susceptibles de contracter cette maladie.

Comment la maladie se transmet-elle ?

La tularémie se transmet à l'humain à la suite d'un contact direct (toucher) avec un animal infecté, plus facilement si les mains de la personne comportent de petites plaies. La contamination peut également se produire lorsqu'une personne inhale, ingère ou reçoit dans

les yeux des poussières ou des gouttelettes contaminées. Plus rarement, la transmission survient à cause de la consommation d'eau contaminée, de viande de gibier contaminée et insuffisamment cuite ou, encore, en raison d'une piqûre de tique. La tularémie ne se transmet habituellement pas d'une personne à une autre.

Comment prévenir la maladie ?

À l'intention des chasseurs et des piégeurs :

- Évitez tout contact avec un animal qui semble malade.
- Portez des gants imperméables (caoutchouc, plastique vinylique ou latex) pour manipuler des animaux.
- Portez un tablier, un masque

et des lunettes pour vous donner une meilleure protection au cours des étapes de la préparation de l'animal.

- Humectez la fourrure avant d'éviscération l'animal de façon à diminuer la quantité de poussière ou de poils fins en suspension dans l'air.

- Évitez de manipuler la carcasse d'un lièvre, d'un rat musqué ou d'un castor qui présente des petits points blanchâtres sur les organes.

- Après toute manipulation, lavez-vous immédiatement les mains et les bras en les savonnant bien.

- Enfin, lavez minutieusement le matériel ayant servi aux manipulations, incluant les gants et le tablier, et désinfectez-le avec une solution d'eau de Javel (un volume d'eau de Javel pour neuf volumes d'eau) pendant dix minutes, puis rincez le matériel et asséchez-le avant de le remettre.

À l'intention des randonneurs, des campeurs, des résidents de chalets et des travailleurs en forêt :

- Évitez de toucher tout animal sauvage mort ou malade, y compris un lièvre ou un petit rongeur. Avertissez vos enfants : « Regardez de loin et ne touchez pas ! ».

- Protégez-vous contre les piqûres de tiques en utilisant un produit répulsif contenant du DEET (suivre les recommandations du fabricant) et portez un chapeau et des vêtements longs et clairs au cours de vos randonnées dans la forêt.

- Après une activité en forêt, examinez minutieusement votre corps, celui des enfants et celui des animaux domestiques. Si vous voyez des tiques, enlevez-les délicatement à l'aide d'une pincette dont le bout est pointu ou effilé ou utilisez des pinces spécialement conçues à cet effet. Il est important d'agripper la tique le plus près possible de la peau. Il est important d'éviter d'écraser la tique.

- En forêt, pour vos besoins domestiques, n'utilisez que de l'eau embouteillée ou bouillie pendant cinq minutes.

- Faites bien cuire la viande de gibier (sans couleur rosée) : une cuisson adéquate détruit la bactérie à l'origine de la tularémie.

- Évitez que votre animal domestique entre en contact avec la carcasse d'un animal sauvage. Ne nourrissez pas les animaux domestiques avec la viande ou les abats d'un animal sauvage.

Quels sont les symptômes chez l'humain ?

Le plus souvent, les symptômes généraux de la maladie apparaissent abruptement de 3 à 5 jours (parfois jusqu'à 14 jours) après l'exposition à la bactérie : fièvre, frissons, douleurs musculaires diffuses, fatigue et maux de tête. Les symptômes de la tularémie varient selon la porte d'entrée de la bactérie.

- Lorsque la bactérie pénètre par la peau, la tularémie se révèle habituellement par un ou des ulcères cutanés et des ganglions enflés (aisselle, aine ou cou) localisés selon la partie du corps touchée.

- Par ingestion, elle se manifeste souvent par une inflammation de la gorge, des douleurs abdominales, des vomissements et de la diarrhée.

- Par inhalation, des symptômes de pneumonie sont souvent les premiers signes observés. La pneumonie peut aussi être une complication d'autres formes de tularémie.

- Les infections de nature digestive ou pulmonaire sont graves et, dans certains cas, des complications peuvent entraîner la mort.

Si, dans les jours qui suivent une piqûre de tique ou un contact avec un lièvre ou avec un autre animal sauvage, vous présentez des symptômes, vous devez consulter un médecin et mentionner cet événement. Pour traiter la maladie, l'administration précoce d'un antibiotique est généralement recommandée.

Pour toute question relativement à la santé humaine, Communiquez avec le service téléphonique Info-Santé en composant 811.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur cette maladie chez les animaux sauvages en communiquant avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Pour toute question relative à cette maladie chez les animaux domestiques, ou encore pour plus de détails sur la consommation de la viande de gibier, communiquez avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au 1 800 463-5023.

ST-CASIMIR AUTO POLARIS INC.

est présent à l'Expo commerciale de Donnacona jusqu'au dimanche 12 septembre 2010

Venez voir notre belle gamme de produits



Profitez de nos spéciaux Expo!

En exposition VTT, Ranger et RZR, motoneiges

Polaris recommande à tous les conducteurs de motoneiges de suivre une formation. Ne tentez pas d'effectuer des manoeuvres qui dépassent vos capacités. Portez toujours un casque de sécurité et autres équipements de protection. Ne conduisez jamais sous l'influence de l'alcool.

605, boul. de la Montagne, Saint-Casimir
418 339-2250 / sans frais : 1 800 463-2250

NOUVEAU MODÈLE 2011

- Nouveau système d'entraînement révolutionnaire
- Capacité de charge de 1000 lbs sur l'eau (sécurité nautique) et de 1250 lbs sur terre.



Disponible en plusieurs configurations spécialisées. Exemple: système de civière.



Leader mondial en véhicules amphibies



VENTE ET SERVICE : 819 538-7199

3300, 4^e Rue, Grand-Mère

**Nous sommes maintenant déménagé au
10100 boul. des Hêtres, Shawinigan**

Venez nous rencontrer

**DANS NOS NOUVEAUX LOCAUX
POUR MIEUX VOUS SERVIR!**

Fusil modèle BPS
Calibre 12-20-410
Action à pompe



**Carabine
semi-automatique**



**Protecteur
d'oreilles**



**Couteau
de
collection**



Carabine modèle BLR
calibre 308-270-3006-7mm-300
Action à levier



**D»PARKA
NEW BREAK-UP®**



**Coffre-
fort**



■ **Système
manteau 4/1**
■ **Salopette**

**XCHANGE
SYSTEM**



**Vaste choix de
courroies pour
armes à feu**

BROWNING



VILLEMURE
chasse et pêche
10100, boul. des Hêtres
Shawinigan (Québec) G9N 4Y4
819 731-1895

BROWNING

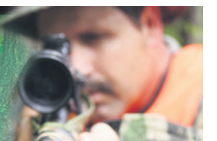
3315802

LE NOUVELLISTE | LE VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010 9A



CHASSE

Publireportage



Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) Pour inciter le chasseur à assumer ses responsabilités légales, sociales et éthiques

Le module Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) vise à faire apparaître des attitudes responsables chez le chasseur, favorisant ainsi le respect des personnes, de la faune et de son habitat. Il constitue un appel particulier à faire preuve d'esprit civique et de respect des lois et règlements. En incitant les chasseurs à assumer leurs responsabilités légales, sociales et éthiques, il leur fait acquérir cet esprit sportif qui fait d'eux des intervenants nécessaires et responsables dans l'utilisation et le contrôle de l'abondance de la ressource faunique.

Enfin, ce module vient, avec le module du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), compléter la formation de l'aspirant chasseur, et mène à l'obtention du certificat du chasseur à l'arme à feu (codé F).

Conditions d'admissibilité

- Avoir 12 ans ou plus (au moment du cours suivi)
- Être résidant du Québec
- Réussir l'examen, ou les exa-

mens, correspondant au cours suivi

Objectif général

Ce module de formation vise à former des chasseurs sécuritaires, responsables et efficaces. Il préconise l'utilisation durable de la ressource faunique.

Contenu

Le module Initiation à la chasse avec arme à feu comporte plusieurs leçons et activités données en classe et portant sur les diverses notions contenues dans un manuel remis au participant avant le cours. Un examen écrit vient, à la fin du cours, mesurer les connaissances acquises par les participants.

Pour réussir ce cours, il faut, entre autres, démontrer une connaissance suffisante : des méthodes et techniques de chasse, de récupération du gros gibier blessé, de l'éthique du chasseur, de la faune et de son aménagement, ainsi que des règlements en matière de conservation de la faune et de son

habitat. De plus, divers autres sujets liés à l'activité sont traités : la recherche du gros gibier blessé, les soins à apporter aux gibiers abattus, la survie en forêt et les premiers soins, etc.

Durée et seuil de passage

Un cours du module ICAF est d'une durée maximale d'environ 8 h qui se répartit comme suit :

- diffusion du contenu : 7 h
- examen théorique (50 questions) : 1 h

Le seuil de passage de l'examen théorique est de 70 %.

Coût de l'inscription (2010)

- 38 \$ (inclut tous les éléments requis à la formation, plus toutes les taxes)

Pour obtenir d'autres renseignements sur le module Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) ou encore pour connaître l'horaire des cours, consultez le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs à l'adresse suivante :

www.fedecp.qc.ca

La chasse menace-t-elle la survie des espèces ?

Certaines personnes se demandent si la chasse ne risque pas de mettre en danger la survie d'une espèce. Cette crainte n'est pas fondée car le chasseur qui récolte des animaux, avant que leur habitat ne devienne critique à l'approche de l'hiver, accroît les chances de survie des populations restantes en les faisant

profiter de nourriture et d'abris plus abondants. Par exemple, plus de 70 % de certaines populations de gélinottes huppées meurent en hiver, qu'elles soient chassées ou non.

La capacité de support de l'habitat

En absence de chasse, une



population animale tend à augmenter jusqu'à ce que l'habitat atteigne sa capacité de support ou même la surpasse. En pareille

situation, ce sont les facteurs de régulation naturels (involontaires à l'Homme) qui ont pour effet de maintenir un certain équilibre entre une population animale et son habitat. Ainsi, lorsque le nombre d'animaux tend à dépasser la capacité de l'habitat, la nourriture disponible se fait plus rare, la compétition entre les animaux augmente et les animaux les plus faibles émigrent, s'affaiblissent ou meurent davantage de la prédation, des maladies ou même de la famine.

En présence de chasse, une population animale ne dépasse que très rarement la capacité de support de son habitat. Ainsi gérée, la chasse a pour effet de limiter l'importance des pertes d'animaux attribuable aux facteurs de régulation naturels. C'est pourquoi la chasse n'est pas un facteur de régulation naturel mais bien un outil de gestion de la faune.

Elle favorise le maintien d'un équilibre entre les populations animales et leurs habitats, en plus de favoriser la pratique de la chasse qui entraîne des retombées sociales et économiques importantes pour la prospérité des régions.

Source :
Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

LES ÉQUIPEMENTS
Beaver & Bob

TORO. ECHO shindaiwa
LAWN-BOY

Festival de chasse Beaver & Bob
Venez enregistrer votre original pour participer au tirage d'une scie mécanique (coût 5\$)

Steve Boisvert Beaver
Robert Carier Bob

Billets du Festival de l'original de la Mauricie de Saint-Georges-de-Champlain en vente ici

Vente et réparation de toutes marques!
• Consignation
• Échange
• Transport et location disponibles

Venez voir la nouvelle souffeuse pour VTT GRIPO SB 4813

Prenez de l'avance, réservez votre souffeuse TORO!

819 538-8484
Télécopieur : 819 538-0953

**1191, 108^e Avenue,
Saint-Georges-de-Champlain**

Mise au point de VTT pour la chasse.

BATTERIES Expert

• Piles • Batteries
• Chargeurs
• Énergie solaire

652, rue Saint-Georges
Trois-Rivières
819 375-1487



Avec sa nouvelle gamme Commander 2011 Bombardier prend d'assaut le marché des véhicules «côte à côte»

Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) ajoute un peu de son ADN au marché des véhicules de type «côte-à-côte» avec le lancement de la gamme Commander 2011 de Can-Am. Les cinq modèles qui composent la gamme proposent deux choix de motorisation tout en offrant un design avant-gardiste, des innovations significatives en conservant le focus sur le côté pratique, une valeur et une facilité d'utilisation maximale pour le consommateur.

La puissance du Commander provient de deux options de motorisation, soit un puissant moteur Rotax bicylindre en V 800cc EFI ou encore un moteur Rotax bicylindre en V 1000cc EFI. Ceci assure à la gamme Commander le plus de puissance et la meilleure consommation d'essence de l'industrie.

À titre d'exemple, le Commander 1000 offre une consommation d'essence de 39% inférieure aux concurrents de sa catégorie.

Avec des caractéristiques innovatrices telles

que la boîte cargo à deux niveaux, la suspension arrière TTI, une géométrie avant anti-plongeon, son système Intelligent Throttle Control (iTCMC), un système de protection anti-roulement avec un diamètre de 2 pouces (approuvé ROPS), la meilleure consommation d'essence dans l'industrie (réservoir de 38 litres ou 8,32 gallons imp.) et offre le plus de rangement dans l'habitacle que n'importe quel véhicule côte-à-côte de l'industrie, ce qui signifie que le Commander de Can-Am devient immédiatement le véhicule de choix pour les consommateurs.

La gamme complète des véhicules Commander de Can-Am est constituée des : Commander 800 EFI, Commander 800 EFI XT, Commander 1000 EFI, Commander 1000 EFI XT et Commander 1000 EFI X. Avec les ensembles XT et X, Can-Am continue la tradition qui est d'offrir une valeur sans précédent avec ses ensembles construits en usine.

BRP offre également une gamme complète d'accessoires pour 2011 Commander de Can-Am ainsi qu'une collection de vêtements tout-terrain avec un large éventail d'accessoires développés expressément pour le nouveau véhicule. Les 50 accessoires actuellement disponibles offrent une intégration totale entre la forme et la fonction afin d'assurer la meilleure expérience de conduite possible.

Avec l'ajout de la gamme de côte-à-côte Commander de Can-Am, BRP répond à tous les besoins des passionnés de conduite hors-route et des consommateurs à la recherche d'une expérience de conduite «côte-à-côte» supérieure.

Pour tous les détails sur la gamme complète de véhicules 2011 de Can-Am et pour de l'information plus détaillée sur les produits et accessoires, visitez le :

www.can-am.brp.com



Bienvenue chez

ELITECH

SPORT-ÉVASION
www.elitechsportevasion.com



Garantie 2 ans
*Promotion valide jusqu'au 31 octobre 2010



can-am

GRATUIT coffre arrière
à l'achat d'un VTT 2011



can-am



Épargnez jusqu'à 5000\$*
sur nos modèles 2010 en stock.

SEA-DOO

*Droit réservé de limiter les quantités.
©MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.
*Photos à titre indicatif seulement. *Voir détails en magasin.

Financement
disponible

1695, rue saint-Mauricie, sortie 205, Trois-Rivières
819 691-1773
www.elitechsportevasion.com

3316338

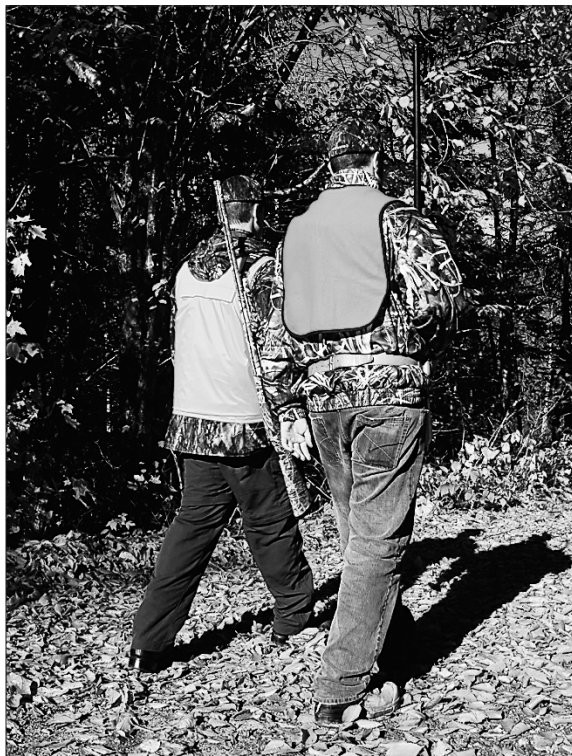


CHASSE

Publireportage

Permis d'initiation à la chasse

Une occasion pour faire vivre la nature à un proche !



La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, avec la participation financière de la Fondation de la faune du Québec, lance sa campagne «Offrez-lui le permis d'initiation à la chasse». Celle-ci invite les chasseurs à initier un non-pratiquant en se prévalant du Permis d'initiation à la chasse, une façon simple, rapide et économique de s'adonner à cette activité traditionnelle, patrimoniale et sportive pour la première fois.

Avec ce permis, tout bon chasseur peut initier son enfant, sa conjointe, ou toute autre personne aux plaisirs de la chasse. Il suffit d'obtenir un numéro d'autorisation en téléphonant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec au 1 866 4CHASSE (1 866 424-2773) avant d'acheter le permis chez un agent de vente.

Suis-je éligible ?

Ce sont les personnes âgées de 12 ans et plus qui peuvent obtenir, lors d'une seule année dans leur vie, ce permis spécial qui leur permettra d'acheter leur permis de chasse (petit gibier, ours, orignal, cerf de Virginie et caribou), sans l'obligation de détenir le certificat du chasseur.

Évidemment, cette nouvelle approche ne peut se réaliser sans conditions. Si bien qu'une personne pourra obtenir son permis d'initiation, à la condition qu'elle n'ait jamais été titulaire d'un certificat du chasseur ou du piégeur portant les codes «A» ou «F», et sera soumise aux mêmes règles que les chasseurs réguliers, sauf qu'elle devra être

accompagnée d'un adulte âgé d'au moins 25 ans, ayant un certificat du chasseur approprié à l'arme utilisée. Il va sans dire que la loi fédérale sur les armes à feu s'applique. Par exemple, la personne initiée peut utiliser l'arme de chasse de son accompagnateur, à la condition qu'elle soit sous sa supervision et à portée de main.

Des années d'efforts pour initier de façon simple

Depuis plusieurs années, la Fédération travaille sans relâche auprès des autorités concernées, afin de mettre en place des dispositions légales pour alléger le processus d'initiation à la chasse pour les Québécois. À l'automne 2003, les démarches de la Fédération ont été récompensées par l'application de nouveautés venant modifier la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Parmi celles-ci, le permis d'initiation à la chasse.

Parce que cette méthode est plus simple pour une première expérience, la Fédération considère qu'il est maintenant beaucoup plus invitant de s'initier à la chasse. Ces modalités sont attribuables au travail consciencieux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui, comme la Fédération, a à cœur la pérennité des activités de chasse au Québec. Ces changements se sont avérés un véritable pas de géant dans le développement de la relève à la chasse.

Source : Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Les permis spéciaux attribués par tirage au sort

Chaque année, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune attribue un certain nombre de permis spéciaux de chasse qui permettent à leur titulaire d'abattre une femelle orignal, un cerf sans bois ou un autre animal dont l'abattage ne serait pas permis autrement.

Le nombre de ces permis spéciaux est déterminé par les biologistes du Ministère, à partir des inventaires et analyses faites sur l'état de santé des populations de ces espèces. C'est de cette façon, surtout, que les spécialistes de la gestion de la faune peuvent maintenir les populations de ces espèces à un niveau qui en permettra une exploitation satisfaisante, tout en limitant les risques associés à la surpopulation (déprédation,

accidents routiers, etc.).

Le choix des chasseurs qui se verront attribuer un tel permis est déterminé par tirage au sort parmi les personnes dont l'inscription à l'un ou l'autre des tirages au sort administrés par la Sépaq aura été validée et acceptée.

Gagnant d'un permis de femelle orignal ou de cerf sans bois

Depuis le 1er août 2010, le gagnant d'un permis de femelle orignal ou de cerf sans bois n'aura aucune démarche particulière à faire pour recevoir le permis spécial qui lui aura été attribué. En effet, ce permis spécial sera attaché directement au permis de chasse régulier que le gagnant se procurera chez un



agent muni du système informatisé de vente de permis.

Tout ce que ce gagnant aura à faire, c'est d'acheter un permis régulier de chasse au cerf

selon le cas, qui lui aura été attribué.

Gagnant d'un permis cerf sans bois 1er abattage (double prélèvement)

Depuis le 1er août 2010, le gagnant d'un permis cerf sans bois 1er abattage (double prélèvement) devra se procurer son permis chez un agent de vente informatisé. Le système repérera, au moment de l'achat d'un permis de cerf régulier si le numéro du certificat est gagnant pour ce tirage au sort. Si oui, le gagnant pourra acheter son permis de cerf sans bois 1er abattage (double prélèvement) au coût de 20 \$. Ce permis spécial ne sera valide que s'il est utilisé conjointement à un permis régulier de chasse au cerf de Virginie muni de son coupon de transport.

Z E C WESSONNEAU Profites-en bien...
...mais prends-en soin

CHASSE 2010

Chasse à l'orignal
Mâle adulte seulement et veau interdit.
Un permis spécial est nécessaire pour chasser l'orignal femelle, émis par tirage au sort effectué par la SÉPAQ.
Chasse à la journée pour gros gibier (non disponible)
ARC ET ARBALÈTE du 18 septembre au 3 octobre ARME À FEU du 9 octobre au 24 octobre

Perdrix • 18 septembre au 15 janvier **Lièvre** • 18 septembre au 31 mars **Chasse à l'ours** interdite à l'automne

N'oubliez pas de porter votre dossard, car votre sécurité est importante pour nous.

SOS Braconnage 1 800 463-2191
Association Chasse et Pêche Fléchée inc.
Mandataire de la ZEC Wessonneau
2442, rue Dontigny, La Tuque QC G9X 3N8
Téléphone : 819 523-7365 • Télécopieur : 819 523-3776

ZEC TAWACHICHE
202, chemin Tawachiche, Lac-aux-Sables
ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE
EN TOUT TEMPS
À partir du 25 octobre 2010

Hors-saison
Auto-enregistrements aux postes d'accueil pour les membres.
Pour les non-membres, aux heures d'ouverture de ces commerces :
Le Relais Tawachiche, Lac-aux-Sables 418 289-2117
Gaz bar BACON, Sainte-Thècle 418 289-3062

ZEC TAWACHICHE
Siège social : C.P. 1075
Lac-aux-Sables (Québec) G0X 1M0
Téléphone : 418 289-4050
Poste Audy : 418 289-2059
Courriel : zectawachiche@hotmail.com

CHASSE

Serait-il souhaitable d'interdire la chasse ?

La chasse, telle que pratiquée au Québec, est, entre autres, un moyen de maintenir l'équilibre entre la faune et ses habitats, de manière à ce que le nombre d'animaux ne soit pas trop élevé pour la quantité de nourriture disponible. L'interdiction de la chasse n'est donc pas souhaitable si l'on considère que la sauvegarde de la faune et de ses habitats constitue un objectif prioritaire.

Par ailleurs, la chasse permet de réduire les dommages importants que certains animaux peuvent causer aux champs cultivés, aux vergers et aux propriétés privées. Malgré cette limitation des populations, les indemnités payées au Québec pour les dommages causés aux récoltes par la grande oie des neiges sont passées de 360 000 \$ en 1992 à plus de 840 000 \$ en 1996. À cette somme s'ajoutent les indemnités versées au regard des dommages causés aux vergers par les cerfs de Virginie, principalement en Montérégie.

La chasse favorise également une diminution du nombre d'accidents routiers reliés à la faune. En 1989, 2 207 orignaux, cerfs de Virginie et ours noirs provoquaient des accidents sur les routes du Québec. En 1999, ce nombre augmentait à quelque 4 200.



Certains de ces accidents ont eu des conséquences fatales pour le conducteur ou les passagers. Si la chasse était interdite, on peut penser que les dommages aux cultures et les accidents routiers augmenteraient de façon très importante, ce qui n'est pas souhaitable.

Finalement, les retombées économiques de la chasse représentent un argument supplémentaire de poids en faveur de cette activité. En 1999, une étude a évalué à quelque 300 millions de dollars les dépenses effectuées par les Québécois et Québécoises pour la chasse. Une partie de cet argent, récolté par la vente des permis ainsi que par

les taxes perçues lors de la vente de matériel et de vêtements de chasse, a contribué directement à renflouer le trésor public. De plus, la pratique de la chasse a justifié alors l'équivalent de plus de 3 200 emplois directs et indirects à temps plein, pour une masse salariale supérieure à 84 millions de dollars par année. Cela signifie que les chasseurs, lors de leur passage en régions, stimulent l'activité économique locale en créant un secteur de services, là où les sources de revenus peuvent être rares.

Source : La chasse à l'aube du XXIe siècle
Ministère des Ressources naturelles et Faune

CHASSE

Infographie de la première page :
Normand Aubry
 Recherche publicitaire : **Monique Fortin**
 Rédaction publicitaire :
Jean-Pierre Beaumier
 Collaboration spéciale :
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
 Une réalisation du service de la publicité du quotidien **Le Nouvelliste**

Les stations d'enregistrement de la faune

Pendant la période de chasse ou de piégeage, l'enregistrement obligatoire d'un gros gibier ou d'un dindon sauvage peut s'effectuer aux diverses stations d'enregistrement de la faune autorisées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il en coûte 6 \$ pour l'enregistrement d'un gros gibier ou d'un dindon sauvage.

Afin de profiter de la disponibilité maximale des services d'enregistrement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec recommande d'enregistrer votre gibier le plus près possible du lieu de prélèvement, plutôt que près de votre résidence.

Certaines stations d'enregistrement sont ouvertes pendant toutes les périodes de chasse et de piégeage.

D'autres stations sont ouvertes seulement pendant les périodes de chasse et, dans ce cas, les jours et les heures d'ouverture peuvent varier. Dans le doute, les chasseurs et les piégeurs sont invités à communiquer avec la station d'enregistrement pour éviter des déplacements inutiles.

Pour plus de renseignements sur la localisation et les dates et heures d'ouverture des stations d'enregistrement, vous pouvez accéder au site Internet du Ministère à l'adresse suivante,



www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/stations/index.jsp, ou encore vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle ou un des bureaux en région. Tous ces renseignements sont également affichés à la porte des bureaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Préparation hivernale pour la fermeture de votre bateau

ENTREPOSAGE POUR L'HIVER
 • Bateaux • Motos • Roulottes
 • Motomarines • Véhicules récréatifs, etc.
 Assurances incluses, surveillance par caméra

- Transport de bateaux de 12, 15 et 18000 lbs.
- Transport de ponton

Gazon Mécanique marine 2010
 Vente • Réparation • Service
1200, rang Saint-Mathieu Est, Shawinigan-Sud
 Tél.: 819 537-3260 • Téléc.: 819 537-0601

BOÎTES

installées et peintes
 à partir de
1269\$

LEER

Roues en aluminium pour l'hiver
 à partir de
6999\$
 Photo à titre de référence

HELIE'N SPORT
 205, boul. de la Commune, Trois-Rivières
819 374-6209
www.heliensport.ca

Le suivi des déplacements du caribou par télémétrie satellitaire

Pour une meilleure gestion du cheptel

Des centaines de milliers de caribous migrateurs sillonnent un territoire de plus de 1 000 000 km², en grande partie dans la région que les Inuits appellent le Nunavik. Or, la conservation, la gestion, l'exploitation ou simplement l'étude du caribou nécessite que l'on sache tout d'abord où se trouvent les troupeaux. Le projet d'étude le plus important des dernières années a consisté à mettre sur pied un programme de suivi satellitaire des migrations grâce au système Argos.

Ce programme est réalisé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur Faune Québec, le ministère de l'Environnement et de la Conservation, Division de la faune, gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, qui partage avec le Québec la responsabilité de gestion du troupeau de la rivière George. Dans son programme de suivi, Faune Québec travaille aussi en étroite collaboration avec l'Institut pour la surveillance et la recherche environnementales et Hydro-Québec Production. Ces organisations utilisent les données satellitaires pour leurs études d'impacts environnementaux.

Le système satellitaire Argos, exploité conjointement par les États-Unis et la France, permet de repérer, avec



une précision pouvant aller jusqu'à 150 mètres, des balises de localisation qui prennent la forme de colliers

radio-émetteurs qui transmettent leur position chaque quatre ou cinq jours. À l'heure actuelle, plus de 70 caribous des différents troupeaux du Nord-du-Québec sont munis de colliers à repérage satellitaire. Faune Québec suit ainsi à la trace les caribous depuis 1991, en collaboration avec ses divers partenaires, dans le but de mieux conserver et gérer les immenses populations de caribous nordiques.

Selon l'inventaire de 2001, le troupeau de la rivière George compterait environ 385 000 bêtes, une baisse de près de 50 % depuis 1993, alors que le troupeau de la rivière aux Feuilles a plus que doublé depuis 1991, passant de 260 000 à 628 000 bêtes.

Les résultats de nos recherches ont démontré, entre autres, que le caribou québécois peut parcourir jusqu'à 6 000 kilomètres par année dans sa quête de nourriture, d'abri ou pour éviter les loups et les insectes. Aucun autre animal terrestre évoluant à la surface de cette planète n'est en mesure de réaliser un aussi incroyable déplacement migratoire. Le caribou du Nord québécois est un phénomène naturel spectaculaire; quiconque est touché par les merveilles de la nature, a tout intérêt à le voir au moins une fois au cours de sa vie.

Le chien...

Une menace pour la faune ?

De nombreuses observations ont démontré que les chiens errants, domestiques ou sauvages, sont des prédateurs qui peuvent causer de graves dommages aux populations d'animaux sauvages, en particulier à celle du cerf de Virginie en période hivernale.

On sait que le cerf est plus vulnérable en hiver en raison des rigueurs du climat, de la diminution de ses réserves corporelles et de l'accès difficile à la nourriture. Confiné à son ravage durant les longs mois d'hiver, le cerf a besoin de toutes ses énergies pour survivre jusqu'au printemps. Enfoncé dans la neige épaisse et soumis au froid hivernal, ses chances de survie sont réduites s'il subit toute espèce de dérangement.

Qu'est-ce qu'un chien errant ?

- C'est le chien, gros ou petit, laissé sans surveillance qui en profite pour explorer les boisés avoisinants. Un chien au tempérament doux peut devenir un prédateur et constituer, durant ces moments de vagabondage, une menace pour les cerfs de Virginie. Ces vagabonds sont les plus susceptibles de harceler les cerfs à plusieurs reprises.

- Ce peut être le chien qui, au cours d'une randonnée, fausse temporairement compagnie à son maître. Il ne faut pas négliger les répercussions de ces fugues anodines qui peuvent s'avérer fatales pour le cerf de Virginie.

- Parfois, c'est le chien abandonné qui cherche abri et nourriture. Il peut se joindre à une meute à la poursuite des bêtes les plus vulnérables. Maintes fois, c'est le cerf de Virginie qui en est la victime. Souvent les chiens tuent par instinct sans dévorer l'animal tué.

- Enfin, c'est le chien qui, devenu sauvage, se nourrit comme il le peut pour assurer sa survie et se transforme ainsi en prédateur.

Comment réagit le cerf ?

- Lorsqu'il est poursuivi, le cerf s'enfuit afin d'éviter le prédateur. Il dépense alors ses précieuses réserves corporelles dans sa fuite.

- Souvent le cerf quittera les sentiers battus et s'enfoncera dans la neige. La poursuite est alors particulièrement exténuante pour le cerf. De plus, celui-ci est alors totalement à la merci des prédateurs.

- Se sentant traqué, le cerf peut aussi se jeter dans l'eau glacée, s'élançant sur la surface glissante d'un lac en s'infligeant des blessures importantes, parfois mortelles.

- Les poursuites ne durent habituellement que quelques minutes, mais elles peuvent aussi se prolonger pendant des heures. Parfois, les victimes sont mordues, se blessent, s'affaiblissent et même en meurent. Les harcèlements répétés épuisent rapidement les réserves d'énergie des cerfs.

- D'autres espèces, telles que le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée, ou d'autres animaux peuvent aussi être poursuivis par un chien errant.

Soyez vigilants !

Pour éviter que le comportement de votre chien ne cause de regrettables et parfois désastreuses situations, voici quelques règles à suivre :

- Assurez-vous que votre animal est sous surveillance constante, ou est maintenu en laisse si vous demeurez à

proximité de la forêt ou de ravages de cerfs de Virginie.

- Ne lui permettez pas de s'éloigner de vous ou gardez-le en laisse au cours de vos excursions en forêt.

- Donnez-lui les soins et la nourriture appropriés.



- Prévoyez un enclos ou limitez son territoire lorsque vous le laissez seul. Si vous prévoyez quitter la maison pour quelques jours, confiez-le à une personne responsable ou à un chenil.

- N'abandonnez pas votre animal à son sort en pleine nature. Trouvez-lui un foyer d'adoption ou confiez-le à la Société protectrice des animaux (SPA) ou à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA)

de votre région.

- Alerte, sans délai, les agents de la Direction de la protection de la faune de votre région si vous considérez suspect le comportement d'un chien ou que vous pensez qu'il puisse se lancer à la poursuite d'animaux sauvages, en particulier le cerf de Virginie.

- Informez-en les responsables de votre municipalité et, au besoin, incitez-les à réglementer la garde des chiens lorsque vous présumez qu'ils peuvent constituer des dangers pour les animaux sauvages ou domestiques ou pour la

sécurité et la tranquillité des citoyens.

ATTENTION,

vous avez une responsabilité !

La faune de votre entourage demande que vous lui apportiez toute votre attention. Vos animaux domestiques peuvent constituer une menace que vous devez contrôler. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune interdit, à tout propriétaire ou gardien d'un chien, de laisser errer l'animal dans un endroit où se trouve du gros gibier. Cette loi prévoit une amende minimale de 250 \$ pour une telle infraction et permet également à un agent de protection de la faune d'abattre sur-le-champ un chien errant.

De plus, le conseil municipal de votre localité a le pouvoir de réglementer la présence et le comportement des chiens.

Votre aide est importante !

Il est essentiel de demeurer vigilant puisque le bien-être des cerfs nécessite des efforts constants. Les propriétaires d'animaux domestiques peuvent, par leur comportement responsable, contribuer à limiter les problèmes causés par les chiens errants. De plus, tout dommage causé à la faune par le chien errant peut nuire à la pratique de la chasse sportive au Québec, un élément important de l'économie régionale.

Comment nous joindre ?

Pour obtenir de l'information ou pour signaler la présence d'un chien errant, communiquez avec le personnel des points de service de la protection de la faune de votre région. Pour obtenir les coordonnées de ces points de service, consultez notre site Internet à l'adresse suivante : www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/faune-adresses-regions

Vous pouvez également vous adresser au Service aux citoyens et aux entreprises en composant le numéro sans frais 1 866 CITOYEN ou 1 866 248-6936.

Pour signaler tout acte de braconnage ou toute atteinte à un habitat faunique, appelez S.O.S. Braconnage au 1 800 463-2191

DES ÉCONOMIES FACILES AVEC STIHL

STIHL®

À PARTIR DE SEULEMENT

239⁹⁵ \$

Prix de détail suggéré 249,95 \$
avec guide-chaîne de 16"

Scie à chaîne à essence MS 170

30,1 cm³ / 1,3 kW

DE PLUS,
RECEVEZ

GRATUITEMENT

UNE TROUSSE WOOD-PRO^{MC}

À L'ACHAT D'UNE DES SCIES À CHAÎNE STIHL ADMISSIBLES.*

UNE VALEUR DE 85 \$!



POUR UN TEMPS LIMITÉ

179⁹⁵ \$

Prix de détail suggéré 219,95 \$



Souffleur à essence BG 55 STIHL

Facilite l'entretien paysager. La pompe d'amorçage et le verrouillage de l'accélérateur assurent des démarrages rapides. La qualité STIHL à un prix très abordable. Accessoire d'aspiration disponible en option.

Cylindrée (cm ³)	Poids (kg/lb)	Vitesse d'air (mph - km/h)	Débit d'air (pi ³ /m)
27,2	4,1 / 9,0	140 - 225	430

STIHL®

N°1: LA MARQUE LA PLUS VENDUE AU CANADA



Jour après jour, les propriétaires résidentiels canadiens font confiance à leur détaillant indépendant STIHL pour des démonstrations de produits, des discussions franches et des conseils d'experts. Plus de 1 000 détaillants STIHL à travers le pays sont engagés à offrir un service rapide et à garantir chaque produit STIHL. Pas chez Home Depot^{MD} - pas chez Canadian Tire^{MD}. Grâce à votre appui aux détaillants de service, STIHL N° 1: la marque la plus vendue au Canada.

Pour de formidables économies et un service hors pair,
visitez aujourd'hui l'un de vos 10 détaillants STIHL en Mauricie.

ÉQUIPEMENTS MOTORISÉ LES CHUTES INC.	975, 5E AVENUE	SHAWINIGAN-SUD	819 537-5136
GARAGE RAYMOND HACHÉ	514, SAINT-VICTOIRE	YAMACHICHE	819 296-2292
LOCATION TROIS-RIVIÈRES	3790, BOUL. BÉCANCOUR	BÉCANCOUR	819 298-3141
MACHINERIE BARON ET TOUSIGNANT LTÉE.	7515, BOUL. DES FORGES	TROIS-RIVIÈRES	819 378-3472
MAJOR MINI-MOTEUR INC.	541, BOUL. SAINTE-MADELEINE	TROIS-RIVIÈRES (SECTEUR CAP-DE-LA-MADELEINE)	819 372-0399
MICH. ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS ENR.	1620, TRUDEL EST	SAINT-BONIFACE	819 535-3373
MICHEL GENEST	37, RUE DÉRY	SAINT-STANISLAS	418 328-3752
NAUTICO LA TUQUE INC.	1041, DES ÉRABLES	LA TUQUE	819 523-7092
PASSION SPORT INC.	731, BOUL. SAINT-LAURENT EST	LOUISEVILLE	819 228-2066
PRO SPORTS MAURICIE	645, ROUTE 153	SAINT-TITE	418 365-3223

* STIHL N° 1: la marque la plus vendue au Canada: Résultat d'une recherche indépendante sur les parts de marché des importations des dispositifs à moteur à essence pour l'année 2009.

* Les taxes TVH, TVP, TPS, TVQ applicables ne sont pas comprises dans les prix. STIHL n'est pas responsable des erreurs d'impression. Les prix de la promotion sont en vigueur jusqu'au 30 novembre 2010 chez les détaillants participants. Pour un temps limité. Visitez votre détaillant pour plus de détails. Sous réserve de disponibilité et de la participation du détaillant. © 2010 STIHL Limitée. Home Depot^{MD} et Canadian Tire^{MD} sont des marques de commerce déposées de leur compagnie respective.

www.stihl.ca

3323027-P

PASSIONNÉS de CHASSE



*Recevez
en PLUS un
manteau X-BOLT
GRATUIT, d'une
valeur de 150\$

**CARABINE
X-BOLT WHITE GOLD**

***150\$ DE RABAIS**



X-BOLT



**CARABINE
X-BOLT MEDALLION**

***125\$ DE RABAIS**



X-BOLT



**CARABINE
X-BOLT COMPOSITE STALKER**

***100\$ DE RABAIS**



**ÉTUI RIGIDE
MIRAGE**

50% DE RABAIS



**ENSEMBLE XPO
BIG GAME INSULATED**

50\$ DE RABAIS

3371500



**2483, boul. des Récollets
Trois-Rivières
819 375-5777**